

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024_83-DE



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 83

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	21
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 1^{er} octobre 2024

**OBJET : AMÉNAGEMENT RUE
DES CHÊNETTES –
RÉGULARISATIONS FONCIÈRES -
MODIFICATIF**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON
F. DIANA C. CORNU C. QUERNEC GARIN
C. MATTERA A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : ARNOUX R. « pouvoir à
BAARSCH C. » RACINE FREIXENET M.
« pouvoir à DENERVAUD M. » GEROUDET
A. CHANTELOT L.**

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A

Madame le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Chênettes, des emprises de terrain étaient nécessaires.

Les propriétaires ont été informés au préalable et ont accepté le prix de cession à 80 €/m².

Par délibérations n° D2022 – 07 du 08 février 2022, n° D2023 - 21 du 14 mars 2023, n° D2023 – 57 du 11 juillet 2023 et D2024 – 61 du 09 juillet 2024, le conseil municipal a autorisé madame le maire à signer les actes de cession au profit de la commune.

Cependant, certaines régularisations foncières n'avaient pas pu être actées, dans l'attente de nouveaux acquéreurs qu'il convient de rectifier comme suit :

Propriétaires	Section	n° parcelle	Surface
RIVOLLAT Jean nu-propriétaire et Alice usufruitière	B	1645	81 ca
	B	1646	54 ca
RIVOLLAT Jean, Michel, Pierre, Claude en nue-propriété et RIVOLLAT Alice pour la totalité en usufruit	B	1639	18 ca
	B	1641	19 ca

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024_83-DE



	B	1643	15 ca
Mr et Mme VERBOUWE Cédric	A	2836	31 ca
	A	2833	31 ca
Mme NEUHAUS Geneviève	A	3430	19 ca
	A	3428	28 ca
	A	3426	19 ca
MOUTHON Jean-Claude	A	3442	25 ca
MOUTHON Franck, Yves nus-proprétaires et Gisèle usufruitière	A	3440	160 ca
BUONOCORE Vincenzo	A	3525	20 ca
M. et Mme RIVOLLAT Jean et Liliane	A	3436	54 ca
	A	3438	28 ca
GUEX Pierre et Renée / MOISAN Evelyne, Lionel en nue-proprété, M. et Mme MOISAN Bernard en usufruit / RIVOLLAT Sylvain	A	3522	8 ca
CMR IMMO	A	3560	41 ca
	A	3561	20 ca
ASL, propriétaire de ces parcelles en suite de la cession que lui fera la SCI RHONE II	A	3603	21 ca
	B	1598	5 ca

Madame le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal à signer les actes de cession en attente, conformément au tableau ci-dessus énoncé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente à 80 le m² ;

AUTORISE Madame le maire ou, en son absence, son premier adjoint, Monsieur Jérôme TRONCHON, à signer les actes de cession au profit de la Commune des parcelles ci-dessous :

Propriétaires	Section	n° parcelle	Surface
RIVOLLAT Jean nu-proprétaire et Alice usufruitière	B	1645	81 ca
	B	1646	54 ca
RIVOLLAT Jean, Michel, Pierre, Claude en nue-proprété et RIVOLLAT Alice pour la totalité en usufruit	B	1639	18 ca
	B	1641	19 ca
	B	1643	15 ca
Mr et Mme VERBOUWE Cédric	A	2836	31 ca
	A	2833	31 ca
Mme NEUHAUS Geneviève	A	3430	19 ca
	A	3428	28 ca
	A	3426	19 ca
MOUTHON Jean-Claude	A	3442	25 ca

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024_83-DE



MOUTHON Franck, Yves nus-proprétaires et Gisèle usufruitière	A	3440	160 ca
BUONOCORE Vincenzo	A	3525	20 ca
M. et Mme RIVOLLAT Jean et Liliane	A	3436	54 ca
	A	3438	28 ca
GUEx Pierre et Renée / MOISAN Evelyne, Lionel en nue-proprété, M. et Mme MOISAN Bernard en usufruit / RIVOLLAT Sylvain	A	3522	8 ca
CMR IMMO	A	3560	41 ca
	A	3561	20 ca
ASL, propriétaire de ces parcelles en suite de la cession que lui fera la SCI RHONE II	A	3603	21 ca
	B	1598	5 ca

CHARGE Madame le maire de régler les frais d'actes.

Cette délibération remplace les délibérations n° D2022 – 07 du 08 février 2022, n° D2023 - 21 du 14 mars 2023, n° D2023 -57 du 11 juillet 2023 D2024-61 du 09 juillet 2024.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Audrey MATTERA

Le maire
Pascale MORIAUD



